



DOSSIER DE PRESSE

Mardi 20 Aout 2024

Nucléaire : Installation du conseil scientifique et culturel du centre Pu Mahara

15 ans après les Etats Généraux de l’Outre-mer en 2009, le Centre de mémoires des essais nucléaires français dans le Pacifique du conseil scientifique et culturel installe son 1^{er} conseil scientifique et culturel.

Eléments de contexte

Pū Mahara, le centre de mémoires des essais nucléaires français dans le Pacifique, est un outil culturel demandé de longue date par les Polynésiens. Cette demande est exprimée pour la première fois de manière institutionnelle dans le cadre de la commission d’enquête « Les Polynésiens et les essais nucléaires » diligentée par l’Assemblée de la Polynésie française.

Elle sera renouvelée avec force par la délégation polynésienne des Etats généraux de l’Outre-mer en 2009. Un premier tour de table y réfléchit en 2010. La signature de l’accord pour le développement de la Polynésie française en mars 2017 permet de relancer le projet.

En 2018, un comité de projet (COPROJ), co-présidé par le président du Pays et le haut-commissaire de la République, ouvert aux associations de la cause, est installé. Après d’intenses travaux, plus d’une vingtaine de réunions, ce COPROJ valide à l’unanimité les orientations pré-programmatiques.

Il décide notamment que la vocation première de ce centre d’interprétation est de transmettre le fait nucléaire au travers des axes comprendre, témoigner et questionner. A partir de 2019, le Pays assume seul la maîtrise d’ouvrage du projet, c’était la condition exigée par l’Etat pour la cession de la parcelle AE19¹ située au centre-ville de Papeete.

Le Pays passe alors une convention (n°2228 du 3 avril 2019) avec l’établissement public Grands projets de Polynésie - G2P (ex TNAD) afin que ce dernier assure la mission de direction, de réalisation et de suivi des études préliminaires du Centre de mémoires.

Fin 2019, suite à un appel à candidatures organisé par G2P, la société Horwath-Présence est mandatée pour réaliser des études de programmation. Les prestataires n’ayant pas réussi à appréhender la dimension éminemment politique du projet ils n’ont, de ce fait, pas été en mesure de contribuer à surmonter les facteurs d’incommunicabilité.

A partir de 2020, la dynamique du projet a souffert entre autres des aléas de la pandémie de COVID-19. Fin 2021, le Pays demande et obtient un accompagnement du ministère national de la culture qui a missionné madame Sylvie Le Clech et monsieur Pierre Pénicau, inspecteurs des patrimoines, pour une mission d’appui auprès du Pays. Ces inspecteurs des patrimoines sont

¹ La parcelle AE 19, d’une superficie de 3276 m², comprend l’hôtel de la marine et l’ex-villa COMAR et dépendances aujourd’hui démolies



venus à Tahiti et Moorea en mars 2022. Leur rapport de recommandations a été remis au président du Pays par le haut-commissaire en juillet 2022.

Aujourd'hui, les diagnostics préalables et les études de structure sont achevés, la parcelle AE19 est enregistrée dans les biens du Pays depuis mai 2020 au terme de 15 mois de procédure, la villa COMAR et ses dépendances ont été dépolluées et démolies, la DSCEN a livré à sa tutelle un document d'aide à la décision pour l'élaboration du premier projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de Pū Mahara.

La convention Etat – Polynésie française relative à la Culture pour la période 2023, 2028 prévoit la possibilité d'un soutien du ministère national de la Culture pour accompagner la réflexion.

2024 : nouvelle gouvernance du projet

En 2024, une nouvelle gouvernance du projet se met en place à l'initiative du président du Pays, maître d'ouvrage.

L'équipe projet

La Délégation polynésienne au suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN), service administratif du Pays et la Mission aux affaires culturelles (MAC) auprès du haut-commissaire coopèrent au niveau opérationnel en formant l'Equipe projet.

Chargée d'assurer l'interface entre le comité de projet et le conseil scientifique, l'équipe projet prépare, anime, et coordonne les travaux. Elle assure également le secrétariat scientifique, technique, administratif du comité de projet et du conseil scientifique.

Elle s'appuie en tant que de besoin sur les compétences de services administratifs du Pays et de l'Etat.

Le comité de projet

Le comité de projet examine le cadre, la méthode et les moyens de mettre en place le Centre de mémoires. A cet effet, il prend en compte les propositions présentées par l'équipe projet et les étudie.

Pour l'accompagner dans ses arbitrages, le président du Pays invite au sein de ce Comité de projet le président de l'APF, la présidente du CESEC et le haut-commissaire ou leurs représentants.

Le conseil scientifique et culturel

Consulté tout au long de la phase d'écriture programmatique, le conseil scientifique et culturel élabore le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE²) du Centre.

Également, il participe à la constitution du fonds documentaire en rassemblant des documents et matériels scientifiques et historiques essentiels à la compréhension du fait nucléaire.

Il est composé de 23 rédacteurs et de 5 modérateurs, soit 28 personnalités qualifiées dans les domaines académiques (sciences humaines et sociales, sciences expérimentales, santé et écologie), culturels, éducatifs, de l'environnement et de la médiation.

Modérateurs : Joel ALAIN, Eric CONTE, Daniel PALACZ, Chantal SPITZ, Yvette TOMMASINI

² Voir document de la direction générale des patrimoines – Le projet scientifique et culturel d'un musée de France – juin 2020



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rédacteurs : Tamatoa BAMBRIDGE, Miriama BONO, Patrick BOUISSET, Joahann BOUIT, Moerava CHIU, Tokai DEVATINE, René GALZIN, Tevaite GUTEIRREZ, Mareva LEU, Roti MAKE, Renaud MELTZ, Jean-Yve MEYER, Guillaume MOLLE, Cécile MOREAU, Hinano MURPHY, Yolande PIERRE-MICHEL, Florence POIRAT, Jean-Mrc REGNAULT, Vahine RURUA, Bruno SAURA, Jean-Christophe SHIGETOMI, Jacques VERNAUDON, Patrick YEUNG.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
